

*Ma Dernière Volonté.*

je donne à ma femme tout  
ce dont la loi me permet  
de disposer, sauf les avan-  
=ments d'argent que nos deux  
enfants ont eus, lesquels  
leurs enfants aquirs et tant  
ils se tiendront compte.

je compte que nos enfants  
s'entendront parfaitement  
et qu'ils auront pour leur  
mère la respectueuse sou-  
mission qui lui est due.

je ne suis enterré  
sans la passer où je  
mourrai. Pas d'anniversaire,  
pas d'anniversaire, pas  
d'argent pendant la  
seconde classe.

je n'ai aucun intérêt  
volontaire à reparer, ni  
engagement particulier, ni  
simple.  
L'argent que le quatorze j'ai  
dépensé cent soixante francs.

Ulveling

« Ma retraite définitive.

Luxembourg, le 6 décembre 1878.

« Avant de me retirer du monde, après avoir reporté ma pensée en arrière et après avoir pesé les faits et les circonstances constituant ma longue et belle carrière, la réflexion me rend heureux.

« Certes, si j'avais à recommencer ma carrière, je ne pourrais me flatter de l'espoir de l'accomplir aussi avantageusement pour la chose publique et pour la famille.